

# **CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018 À 20H30**

L'an deux mille dix huit, le jeudi 12 juillet 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Etaient présents: SERRE Christophe, SERRE Patrick, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, DESPREZ Céline, GREGOIRE Bernard, DAUPHIN Marie-Claude, DAVID Anthony, BONHOMME Didier, BOYER Marie-Noëlle, CASSON Régis, BOUCHEIX Valérie, MARTIN Sébastien, ROUX Alexia, MOLINIER André.

Secrétaire de séance: BOUCHEIX Valérie

Date de convocation: 7 juillet 2018

Le procès verbal de la séance du 7 juin 2018 est approuvé.

### **1-Présentation de la charte d'entretien des espaces publics par Christophe BRAS du FREDON 63**

Ce point est annulé et reporté. M. BRAS s'excusant de ne pouvoir être présent lors de la réunion du Conseil Municipal.

### **2-École : organisation année scolaire 2018-2019**

Mme BLANCHARD a transmis les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2018 :

Classe de Mme BLANCHARD : 1 TPS – 4 PS – 9 MS soit 14 élèves

Classe de Mme SERRE : 4 GS – 7 CP – 7 CE1 soit 15 élèves

Classe de Mme DRUGUET : 7 CE2 – 4 CM1 – 5 CM2 soit 16 élèves

45 élèves seront scolarisés en septembre 2018. D'autres inscriptions peuvent intervenir d'ici la rentrée.

#### **\* Temps scolaire semaine à 4,5 jours : horaires, activités, garderie matin et soir**

Suite à l'avis du conseil d'école et à des rencontres avec les enseignantes ainsi qu'une réunion avec les parents d'élèves, une majorité souhaitait conserver la semaine de 4,5 jours. Le Conseil Municipal a délibéré pour maintenir le temps scolaire à 9 demi journées. En outre, les TAP ne seront plus pris en charge par la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Les retours sur la gestion des TAP par la Communauté de Communes en 2017-2018 sont divers, nous n'avons pas à ce jour reçu de bilan de la part de la communauté de communes.

Les horaires de classe actuels sont confirmés pour la rentrée prochaine identiques pour les 3 classes:

les 5 matins de 9h à 12h

les 4 après midis de 13h30 à 15h45

Ils ont été validés par la DSDEN et cette organisation sera effective à la rentrée scolaire 2018 pour une durée de 2 ans.

La cantine a lieu de 12h à 13h / 13h15 environ (le temps de s'installer, déjeuner, reprendre les vêtements).

Les temps d'activités libérés seront de 15h45 à 16h30.

Les enfants peuvent effectuer de l'aide aux devoirs tous les jeudis de 17h à 18h organisée par des bénévoles via l'association des parents d'élèves.

Pour la rentrée prochaine et après sollicitation des enseignantes, du soutien scolaire encadré par les enseignantes pourra être proposée un autre jour que le soutien proposé par l'association des parents d'élèves.

Les familles seront consultées à la rentrée et une première expérimentation devrait avoir lieu après les vacances de Toussaint. Les enseignantes proposeront ce service un jour par semaine (lundi ou mardi) de 15h45 à 16h30 et sera financé par la Commune. L'Inspection Académique a donné son feu vert pour

que les enseignantes soient ainsi salariées par la Commune. Le Maire remercie les enseignantes d'accepter de proposer ce service l'année prochaine à titre d'expérimentation. L'objectif est d'apporter une plus value aux élèves et pas uniquement ceux qui seraient en difficulté (il existe pour cela d'autres dispositifs).

Les intervenants du temps libéré seront les agents communaux soit au nombre de 2 ou 3 suivant les effectifs.

**Le conseil valide ce dispositif pour l'année 2018-2019 et charge l'adjoint et la conseillère en charge des affaires scolaires d'organiser le planning des agents municipaux en application de cette nouvelle organisation. Il est retenu la gratuité pour ces prestations sur l'année 2018-2019.**

\* Reversement fonds de soutien perçu par la Commune à la Communauté de Communes dans le cadre des Ateliers des Écoliers

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 7 décembre 2017 concernant le reversement du fonds de soutien (montant de 50€ par élève) prévu dans le cadre de la mise en place des ateliers des écoliers à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Le montant perçu par la Commune est de 2 400€ (50€ par enfant x 48 élèves). Dès réception du titre de paiement émis par la Communauté de Communes, la Commune procédera au versement.

\* Tarif cantine

Pour l'année scolaire 2017-2018, entre 34 et 36 élèves étaient demi-pensionnaires soit 4 948 repas, soit 13 854,40€ encaissés. Un écart s'est creusé entre encaissements et coût de la nourriture, sans compter le personnel et l'entretien des cuisines...

Le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019. **Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe comme suit, les prix unitaires des repas pour l'année scolaire 2018/2019 :**

**Pour les élèves scolarisés :**

- 3,00 € le repas pour les demi-pensionnaires inscrits au trimestre  
soit un forfait de 168 € pour les mois de septembre à décembre (56 jours)  
120 € pour les mois de janvier, février et mars (40 jours)  
135 € pour les mois d'avril, mai, et juin jusqu'à la sortie des classes (45 jours)
- ticket repas : 4,20€ pour les élèves (à partir du ticket 14 201)

**Pour les adultes** (enseignants, intervenants extérieurs ponctuels et personnel municipal) :

- tickets repas : 5,80 € pour le personnel et les enseignants (à partir du ticket 2 981) ou dans le cadre d'un forfait trimestriel, 4€ soit un forfait :  
224€ pour les mois de septembre à décembre (56 jours)  
160€ pour les mois de janvier à mars (40 jours)  
180€ pour les mois d'avril jusqu'à la sortie des classes (45 jours)

\* Informations transport scolaire

L'organisation du temps scolaire 2018-2019 n'entraîne aucune modification sur les horaires des circuits de transport scolaire. Selon les inscriptions et lieux de résidences des modifications sont sollicitées auprès du service du Conseil Départemental qui les accorde ou refuse...

\* Informations interventions scolaires de la Communauté de Communes

Les propositions d'actions pour l'année scolaire 2018/2019 validées par les élus communautaires le 18 mai 2018 et présentées en réunion d'information aux directeurs d'écoles le 12 juin 2018.

• Actions culturelles :

- Poursuite de la mise en place de 2 spectacles pour les maternelles / 2 spectacles pour les élémentaires . Les transport pris en charge par la Communauté de Communes. La participation est de 2€ par enfant et gratuit pour les accompagnants. Les dates des spectacles et les fiches d'inscriptions seront communiquées au début de l'année scolaire
- Projet avec les Musicales d'Orcival

- Actions autour de la lecture publique : actions de médiation en lien avec les spectacles de la Saison Culturelle autour de la thématique de la matière en lien avec le spectacle « Un mouton dans mon pull » pour les maternelles ou en lien avec les contes et « les Milles et une nuits » en lien avec le spectacle « Merci d'être venus » pour les primaires

- Actions sportives

- Interventions en EPS dans toutes les écoles du territoire, à raison de 1h par classe sur des cycles d'interventions de 10 à 12 semaines

- Organisation de journées inter écoles pour les maternelles et les élèves de cycle 2 et 3

- Organisation de sorties « sports d'hiver »

- Une journée ou une demi-journée par école, pour tous les élèves, au domaine Nordique du Guéry ou à La Stèle, en fonction de la proximité de chacun des domaines nordiques et de l'enneigement ; prise en charge du transport et des interventions des moniteurs de l'ESF par la Communauté de Communes. La participation est de 2€ par élève.

- Financement de transports des écoles primaires en direction des équipements intercommunaux

Transport à raison d'un accès par classe par année scolaire en direction des équipements intercommunaux ou pour participer au CROSS organisé par l'IEN, quel que soit le lieu de la manifestation. Les équipements concernés : Ludothèque-Médiathèque-Domaine Nordique du Guéry-Domaine Nordique de La Stèle - Maison Garenne - Les 4 salles de sports (La Tour, Gelles, Rochefort et Nébouzat) - Salle de spectacle La Bascule

- Actions liées au numérique

50 000 € de dépenses d'investissement ont été budgétisés sur l'exercice 2018 (avec des aides financières possibles dans le cadre d'appel à projet, du FEDER, du DSIL...).

Un état des lieux de l'existant est en cours (diagnostic en cours dans toutes les écoles du territoire Dômes Sancy Artense) : identifier les attentes et les besoins en termes de numérique.

Une proposition de plan d'actions fera l'objet d'un débat prochainement.

\* Jeu extérieur, fonds de concours de la Commune pour mémoire

Le jeu extérieur va être remplacé et devrait intervenir première quinzaine d'août. Le montant TTC est de 16 620,92€ TTC et sera financé par quatre partenaires : l'Amicale Laïque, la Commune, l'Association des Petits Princes et le Crédit Agricole. La commune interviendra sous forme de fonds de concours pour un montant de 4 300€ à verser à l'Amicale Laïque.

\* Équipement informatique : point projet tablettes, engagement TBI (2 classes)

- TBI

Après concertation, deux TBI vont être commandés pour être installés pour la rentrée prochaine. Ils seront financés par la Commune et pourront fonctionner en complémentarité des ordinateurs portables déjà en place. Monsieur le Maire présente le devis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **accepte ce devis pour l'équipement de deux classes soit 9 143,88 € TTC de dépenses,**

- **autorise le Maire à le signer,**

- **charge le Maire des démarches nécessaires,**

- **donne son accord pour que le Maire sollicite l'aide de la Communauté de Communes**

- Tablettes numériques

L'utilisation est complètement différente du TBI. La Communauté de Communes poursuit sa réflexion pour une expérimentation dans une ou plusieurs classes. Le Conseil Communautaire de fin juillet donnera de nouveaux éléments. L'achat de ces tablettes est mis en attente de décision au niveau intercommunal.

\* Petits travaux : dortoir maternelles, armoire électrique et alarme, marquage au sol...

Lors du conseil d'école du 12 juin 2018, divers petits travaux ont été demandés par les enseignantes dont l'installation du tableau alarme au rez de chaussée, le marquage au sol dans la cour de récréation

des marelles et des limites de terrain pour la basket, la pose de lino dans la salle d'arts plastiques ainsi que le signalement de problèmes d'humidité récurrents dans le dortoir des petits.

Pour l'installation du tableau électrique, un devis est demandé.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **autorise le Maire à solliciter et signer les différents devis,**
- **charge le Maire des différentes démarches et de faire effectuer les travaux.**

\* Compte rendu de la réunion du 5 juillet avec l'IA

L'Inspecteur d'Académie a convié les Maires des communes concernées par les écoles de Bagnols Larodde La Tour et Tauves à une réunion relative au devenir desdites écoles au regard de faibles effectifs. Un compte rendu reçu ce jour est diffusé au conseil. Ce point n'est pas mis en débat ce jour. L'Inspection Académique souhaiterait étudier des regroupements pédagogiques intercommunaux dans la perspective de la rentrée de 2020... et éviter peut-être des fermetures de classes, mais cela supposerait d'organiser des transports sur un territoire de 10 communes.

### **3-Animation**

\* Première série 2018, subventions aux associations

La commission animation s'est réunie le vendredi 15 juin afin d'examiner les demandes de subventions présentées par diverses associations.

Sur proposition de ses membres, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal fixe comme suit les subventions accordées au titre de cette première série de dossiers 2018 :**

- Bibles et culture en Sancy Artense : 150€
- Entente sportive St-Sauves Tauves: 1 250 €
- Centre Loisirs et Culture: 450 €
- Comité des Fêtes: 1 600 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers: 2 700 €
- Association des Parents d'Élèves : 2 500€
- Cyclo randonneurs Tauvois : 500 €
- Club de Gym Tauves Avèze AGAT: 350 €
- Anim'art: 900 €
- La Tour Karaté Gym: 75 € (3 adhérents de Tauves)
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 25€ (1 JSP de Tauves)
- Badminton de la Tour d'Auvergne : 50€ (2 adhérents de Tauves)
- Association Pop'Danse: 500 €
- Les Laquais : 4 050 €

Ceci représente un total de **15 100 € pour 14 associations**. Les évolutions par rapport aux années précédentes tiennent compte des bilans financiers, des budgets prévisionnels, du nombre d'animation et de la prise de risque sur des projets.

\* Animations d'initiative communale

- Rencontres musicales du Mont Dore : le 26 juillet à 21h, un concert sera organisé à l'Église
- Millesources Haute Dordogne : trois concerts seront organisés entre le 9 août et le 24 août.
- Orchestre à cordes de Lempdes : le 6 octobre est organisé un concert à la Bascule.
- Marchés et foires : des animations seront proposées lors des marchés cet été :
- Peintres dans la rue : 1<sup>er</sup> concours le 21 juillet

### **4-Aménagement foncier**

\* Décisions de la CDAF, notifications concernant la Commune

Suite à la Commission Communal d'Aménagement Foncier du 19 décembre, le Conseil Municipal du 30 décembre 2017 avait délibéré sur plusieurs modifications relatives notamment à la voirie. C'est cette délibération qui a été examinée par la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 29 mai

2018. Il s'agissait en effet de modifications postérieures à l'enquête publique. Toutes les demandes sollicitées par le Conseil Municipal relatives à la voirie sont retenues.

\* Autres ajustements

- Modification du parcellaire suite à un accord entre MARCHE et GOIGOUX,
- Modification du parcellaire suite à un accord entre COURTHEIX et SERRE
- Réclamation PLANE/KOWALSKI contre l'élargissement du chemin aux Croutes : rejeté par la CDAF
- L'échange Commune / Vedrine au Mas, parcelles YA3/YA18 est confirmé.
- Réclamation de CONSTANTIN Olivier contre la création d'une entrée dans sa parcelle ZY51, retenu

\*Autorisation de lancement consultation des travaux connexes, avec tranche ferme et tranche conditionnelle

Les travaux connexes font l'objet d'une déclaration de travaux soumise à autorisation préfectorale. Ne pourront être faits que les travaux prévus (le plan avait été affiché lors de l'enquête publique), aucun autres travaux ne pourront être ajoutés.

Une réunion avec le géomètre est prévue le 25 juillet pour déterminer la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux connexes, avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle,**
- **charge le Maire des différentes démarches nécessaires,**
- **autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

L'objectif est de commencer les travaux cet automne. La tranche conditionnelle ne pourra être confirmée qu'en cas d'obtention du FEADER et à la vue du plan de financement global.

\* Vente des communaux agricoles et non agricoles, tarif, ajustements suite à découpage des parcelles avec accords des candidats

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le nouveau calcul des surfaces pour les lots vendus au Conseil Municipal du 3 avril 2018 et avec des accords amiables de partage.

- Lot n°18

M. Régis CASSON sort de la salle. Il ne prend pas part au vote.

Le lot n°18 attribué lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018 à M. Martial RAUCHE et M. Régis CASSON, entente pour partage du lot, se partage comme suit :

ZN 49, surface de 15 916m<sup>2</sup>, 4 830€ pour M. CASSON Régis

ZN 103 (nouvelle référence cadastrale), surface de 6 292m<sup>2</sup>, 2 214€ pour M. RAUCHE Martial

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 14 votants par 14 voix pour ;

- accepte cette modification,
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_026 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris les actes de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°19

Le lot n° 19 attribué lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018 à M. Jean-Marc FEREROL et M. Olivier PLANE, sous réserve du résultat de la négociation entre les 2 candidats pour une entente sur le partage de ce lot, se partage comme suit :

ZO 37 (nouvelle référence cadastrale), 1 888m<sup>2</sup>, 249€ pour M. Olivier PLANE

ZO 5 + ZO 36 + ZO 38, 7 618m<sup>2</sup>, 1 099€ pour M. Jean-Marc FEREROL

ZO 34, 1 392m<sup>2</sup>, propriété de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 15 votants par 15 voix pour ;

- accepte cette modification,
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_027 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris les actes de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°21 et lot n°22

Les lots n° 21 et 22 attribués lors du Conseil Municipal du 3 avril à M. MANY Maxime et au GAEC BESSON, entente préalable pour partage des lots, se partage comme suit :

ZP 21 avec travaux, surface de 20 595m<sup>2</sup>, 5 166€ pour MANY Maxime

ZP 17 + ZP 18 + ZP 19 + ZP 34 avec travaux, surface de 20 589m<sup>2</sup>, 5 523€ pour le GAEC BESSON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 15 votants par 15 voix pour ;

- accepte ces modifications,
- précise que tous les autres points des délibérations DE 2018\_029 et DE 2018\_030 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris les actes de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°26

M. Laurent GIAT sort de la salle. Il ne prend pas part au vote.

Le lot n°26 attribué lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018 à M. Gilles CHAMBONNET et M. Laurent GIAT, entente pour partage du lot, se partage comme suit :

ZR 50 (nouvelle référence cadastrale) + ZR 48, surface de 22 512m<sup>2</sup>, 5 069€ pour M. Gilles CHAMBONNET

ZR 47, surface de 29 048m<sup>2</sup>, 6 113€ pour M. Laurent GIAT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 14 votants par 14 voix pour ;

- accepte cette modification,
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_033 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris les actes de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°36

Le lot n°36 attribué lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018 à M. Yannick MALLET et M. Régis BERTRAND, entente pour partage du lot, se partage comme suit :

ZV 1, surface de 39 701m<sup>2</sup>, 7 328€ pour M. Régis BERTRAND

ZV 27(nouvelle référence cadastrale), surface de 1 956m<sup>2</sup>, 587€ pour M. Yannick MALLET

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 15 votants par 15 voix pour ;

- accepte cette modification,
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_041 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris les actes de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°38

Le lot n°38 attribué lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018 à M. Régis BERTRAND est modifié, après accord du futur acquéreur , se partage comme suit :

ZV 21, surface de 5 222m<sup>2</sup>, 1 443€ pour M. Régis BERTRAND

ZV23, surface de 1 233m<sup>2</sup>, propriété de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 15 votants par 15 voix pour ;

- accepte cette modification,
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_042 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris l'acte de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°39

M. Didier BONHOMME sort de la salle. Il ne prend pas part au vote.

Le lot n°39 attribué lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018 à Mme Myriam CHALLEIL, M. Régis BERTRAND et M. Didier BONHOMME, entente pour partage du lot, se partage comme suit :

ZV 22, 26 787m<sup>2</sup>, 4 015€ pour M. Didier BONHOMME

ZV 24 (nouvelle référence cadastrale), 3 085m<sup>2</sup>, 463€ pour M. Régis BERTRAND

ZV 25 (nouvelle référence cadastrale), 4 280m<sup>2</sup>, 642€ pour Mme Myriam CHALLEIL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 14 votants par 14 voix pour ;

- accepte cette modification,
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_033 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris les actes de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°40

Le lot n° 40 attribué a Mme Marie-France BRUGIERE a une surface exact de 18 809m<sup>2</sup> après délimitation de la surface nécessaire à la plateforme de stockage pour le bois. La délibération suivante complète celle du 3 avril 2018 et du 07 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- valide cette modification et précision de surface
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_044 et DE 2018\_100 restent inchangés dont le prix,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris l'acte de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Lot n°55

Le lot n°55 attribué lors du Conseil Municipal du 3 avril 2018 à Mme Myriam CHALLEIL et M. Denis FOURIS, entente pour partage du lot, se partage comme suit :

ZC 33, surface de 9 619m<sup>2</sup>, 2 506€ pour M. Denis FOURIS

ZC 34, surface de 4 713m<sup>2</sup>, 1 128€ pour Mme Myriam CHALLEIL

ZC 35, surface de 4 496m<sup>2</sup>, 909€ pour Mme Myriam CHALLEIL et M. Denis FOURIS, attente entre les deux acquéreurs et règlement pour moitié pour chacun soit 454,50€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- valide ces modifications, précisions de surface et de tarifs
- précise que tous les autres points de la délibération DE 2018\_056 restent inchangés,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris l'acte de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

- Concernant la vente des terrains communaux agricoles et non agricoles, Monsieur le Maire propose :

- que les parcelles agricoles déjà évaluées dans le cadre de l'appel à candidature restent au tarif déjà fixé ;
- que les autres parcelles potentiellement vendables soient mises en vente au tarif de 0,30€ par m<sup>2</sup> ;
- les frais de Notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Les personnes qui ont déposé des propositions d'achats sur une même parcelle vont recevoir un courrier demandant de confirmer leur promesse d'achat. Les candidatures sont encore possible.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte les différents tarifs proposés,
- charge le Maire de préparer et envoyer les courriers aux personnes concernées,
- charge le Maire d'organiser l'analyse des candidatures à soumettre au prochain conseil municipal

#### \* Parcelle ZY 97

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Régis BERTRAND, suite à la décision prise par le Conseil Municipal en date du 7 juin 2018, précisant qu'il ne peut accéder à la parcelle par le chemin actuel car il n'est pas assez large et qu'une clôture empêche l'accès et l'agrandissement de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce courrier et après avoir délibéré :

- rappelle sa position pour que la famille Bertrand puisse récupérer ses arbres dans la parcelle en cours de vente,
- décide, considérant que le chemin n'est pas praticable avant travaux, que soit les arbres sont récupérés avant la vente de la parcelle, soit si cela n'est pas possible avant la vente chez le Notaire d'ajouter une clause au moment de la vente,
- autorise le Maire à signer les différents actes relatifs à cette décision y compris l'acte de vente à intervenir au plus tard pour le 31 décembre 2018.

#### \* Cession à l'amiable d'un délaissé

*Annule et remplace la délibération DE 2018\_086*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il souhaiterait intégrer dans son patrimoine routier communal, un délaissé d'une surface de 2 300m<sup>2</sup> situé en bordure de la RD203 entre les PR26+ 925 et 27+ 115 comprenant deux ouvrages hydrauliques (ruisseau le Beautourne) au lieu dit Chaumettes Basses sur la Commune de Tauves.

Ce délaissé n'a pas d'intérêt à être conservé en tant que dépendance du domaine public routier départemental. Ce transfert de domanialité aura lieu sous la forme d'une cession à l'amiable, à titre gratuit et en l'état, le bien restant dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte l'intégration du délaissé d'une surface de 2 300m<sup>2</sup> situé en bordure de la RD203 entre les PR26+ 925 et 27+ 115 comprenant deux ouvrages hydrauliques (ruisseau le Beautourne) au lieu dit Chaumettes Basses, dans son patrimoine routier communal sous la forme d'une cession amiable, à titre gratuit et en l'état ;
- charge le Maire des démarches nécessaires,
- autorise le Maire à signer les différents documents nécessaires à ce transfert.

## **5-Personnel**

#### \* Point organisation des services techniques à la fin du contrat aidé

Monsieur le Maire rappelle le décès d'un agent qui était en longue maladie et la retraite d'un autre agent qui était lui aussi en longue maladie. Le budget 2018 de la Commune reste impacté par la gestion de ces deux situations, qui n'est pas encore complètement soldée à ce jour.

En outre, un CAE s'achève le 5 août après 5 années (année initiale et 4 renouvellements)

Monsieur le Maire propose d'organiser pour cette fin d'été les services avec deux renforts saisonniers :

- un renfort saisonnier du 6 août au 31 octobre
- l'équivalent de 3 mois d'un ou plusieurs autres renforts saisonniers entre mi juillet et septembre

Le Conseil Municipal donne son accord et charge le Maire de l'application de cette décision et des recrutements correspondants.

\* Information repas départ en retraite Serge GAYDIER

Samedi 21 juillet, la Commune offre un repas pour le départ en retraite de Serge GAYDIER.

## **6-Projet fruitière Fromagerie Lait de Salers**

\* Précision sur le transfert du foncier

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 15 mai 2017 par laquelle la Commune proposait la mise à disposition du terrain nécessaire à la construction éventuelle de la fruitière de fromage au lait de Salers par la Communauté de Communes en partenariat avec la coopérative Fromagerie des Vaches Salers.

Laurent GIAT présente les dernières évolutions : ce projet mûrit et se précise, une présentation du projet avec dégustation du nouveau fromage avec 11 mois d'affinage a eu lieu fin mai. La Communauté de Communes a fait une étude afin de trouver la forme juridique la plus adaptée. Il en ressort qu'il faut créer une SAS (Société par Actions Simplifiée) avec une plus de 50 % des parts pour la coopérative Fromagerie des Vaches Salers. La coopérative compte actuellement sept producteurs dont cinq livrent du lait toute l'année.

Le prochain conseil communautaire va lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre du projet, et l'implantation à Tauves sur le site de la Croix Haute est confirmée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de confirmer la cession du terrain à la Communauté de Communes sur la parcelle communale au sein de la zone UJ de la Croix Haute, ceci représentera la contribution financière de la Commune à ce projet économique,
- de profiter de la période d'étude préalable au dépôt du permis de construire pour affiner d'une part la localisation et d'autre part la surface exacte nécessaire.

En outre, le Conseil Municipal propose que le point soit fait sur la situation juridique de la zone UJ et plus précisément la partie dont le foncier est maîtrisé par la Commune et ce dans le cadre de la loi NOTRe et du transfert de compétence développement économique aux intercommunalités. Afin de développer cette zone il convient de voir ce qui relève désormais de la compétence intercommunale, comme cela a été indiqué dans la récente note stratégique de développement économique validée par le conseil communautaire du 23/03/2018. Le conseil souhaiterait le transfert du foncier au prix d'achat et que les surfaces disponibles soient proposées à tout porteur de projet.

## **7-Finances**

\* Décisions modificatives n°2 : fonctionnement et investissement

L'Association les Petits Princes a décidé de participer financièrement aux travaux de finition dans la véranda (sol et électricité) et a remis un chèque de 5 000€ à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise le Maire à encaisser le chèque de l'association les Petits Princes.
- valide la DM n°2 : + 5 000 euros opération 191 ; en dépenses à l'article 2315 et en recettes à l'article 1328.

\* Remboursement d'assurance

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession d'un règlement de CIVIS (protection juridique) :

- 950€ : remboursement des frais d'avocat pour défendre la Commune par rapport au recours de l'association Chemin et Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge le Maire d'encaisser ce règlement.

\* Remboursement de cotisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un remboursement du CNAS suite à un remboursement de cotisation pour Serge GAYDIER pour 2018 va être notifié d'un montant de 205€ .  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge le Maire d'encaisser ce règlement.

\* Annulation créances suite décisions de justice

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la trésorerie du Mont Dore demandant au Conseil Municipal de délibérer en faveur de l'admission en non valeur des titres d'un débiteur, en exécution d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes dans le cadre des procédures collectives et/ou de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Au budget assainissement, l'admission en non valeurs pour un montant total de 315,49€ et au budget principal, l'admission en non valeurs pour un montant total de 8 987,64€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte l'admission en non valeurs de ces titres suite à la décision de justice d'effacement des dettes,
- charge le Maire d'émettre les mandats correspondants,
- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

En outre trois autres créances sont considérées définitivement irrécouvrables et le Maire propose également de valider l'annulation de ces recettes :

- 91€ association A qui a arrêté une location de salle
- 204,18€ Madame B qui n'habite plus dans la région
- 1 784,59€ Monsieur C qui n'habite plus dans la région

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte l'annulation de ces dettes,
- charge le Maire des démarches nécessaires et autorise à signer tous documents s'y rapportant

Pour toutes les créances considérées comme potentiellement recouvrables il es précisé que tous pouvoirs ont été donné à la Trésorerie pour effectuer toute démarche nécessaire et avec l'appui d'un huissier.

\* Local chasse : modification plan initial et nouvelle demande DETR

Le dossier de permis de construire est déposé avec un avis favorable de Véolia pour la partie assainissement individuel. Il est en cours d'instruction.

Le coût et le plan de financement ont évolué. Aussi le Maire propose-t-il de délibérer sur une nouvelle demande de DETR 2018 dans l'hypothèse d'un reliquat ce qui se produit quelquefois. Il suggère de solliciter cette demande auprès du Sous-Préfet et du Préfet car les reliquats peuvent se gérer au niveau de la Préfecture.

Le Maire présente le nouveau plan de financement prévisionnel.

DÉPENSES	MONTANT EN EUROS HT	RECETTES	MONTANT EN EUROS	POURCENTAGE
Assainissement, terrassement, maçonnerie	15 500€ HT	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL FIC 2017 (votée)	11 148€	25 % de 45 042€ HT
Charpente, ossature bois	14 000€ HT	SUBVENTION ÉTAT DSIL 2018 (demandée)	5 000€	11 % de 45 551€ HT
Couverture, zinguerie	8 000€ HT	SUBVENTION ÉTAT DETR 2018	25 368€	30 % de 84 559€ HT
Menuiseries extérieures	5 500€ HT			
Isolation, plâtrerie, peintures	8 000€ HT			
Carrelages, faïences	2 000€ HT			
Plomberie, sanitaires	5 000€ HT			
Electricité	8 000€ HT			
Enrobé aux abords	10 042€ HT	SUBVENTION RÉGION (votée)	4 799€	10,5 % de 45 551€ HT
Études et honoraires	8 517€ HT	Autofinancement	38 244€	23,5 % de 84 559€ HT
TOTAL	84 559€ HT	TOTAL	84 559€ HT	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- valide le nouveau plan de financement,
- autorise le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR,
- charge le Maire de signer les différents documents s'y rapportant.

## **8-Questions diverses et d'informations**

### \* Travaux

La porte sectionnelle doit être changée à la Gendarmerie. M. le Maire présente le devis de la SARL Artense Menuiserie. Le Conseil Municipal demande d'autres devis.

Un devis va être également demandé pour refaire le crépis de la façade.

La RMCL vient d'entreprendre une campagne de bouchage de trous sur la voirie communale.

### \* Information maison de retraite

Le Conseil d'Administration sera le 13 juillet.

Une inspection de l'ARS et du Conseil Départemental a eu lieu. Le rapport de conclusion n'a pas encore été transmis comme pour le rapport de la commission de sécurité.

Actuellement, 38 lits sur 41 sont occupés.

Les Élus ont constaté que les abords étaient mieux entretenus qu'auparavant.

### \* Autres points

- Le point propre de Serrettes est souvent encombré de divers objets, détritiques, etc.. déposés à côté des différents bacs. Il serait souhaitable que chacun respecte les lieux et ne dépose pas soit des objets qui devraient être amenés à la déchetterie de Bagnols soit de poser à terre les éléments pouvant être dans les différents bacs.

- Didier BONHOMME précise que les chemins de randonnée ne sont pas entretenus.

Les agents techniques vont continuer à nettoyer certains chemins. Pour les chemins que la Communauté de Communes devaient faire, aucune date précise n'a pu être annoncée.

- SIAEP : un courrier a été envoyé à une habitante lui précisant l'obligation de mettre à l'extérieur le compteur d'eau à sa charge. Le Maire précise que, suivant le règlement, il faut que le compteur change de propriétaire pour que la sortie à l'extérieur soit à la charge du nouvel usager. Un courrier va être envoyé au SIAEP.

### \* Dates à retenir

- Parc Kizou ouvert jusqu'au 25 août

- Cérémonie de la fête nationale le 14 juillet à 11h30

- Vernissage de l'exposition Tania MOURAUD le 14 juillet à 17h, exposition du 14 juillet au 19 août

- Brocante - vide grenier organisé par le comité des fêtes le 15 juillet

- Grande fête des créateurs et du jeu organisé par l'Artisanat Rural le samedi 21 juillet

- 1<sup>er</sup> concours des peintres dans la rue organisé par la Commune le samedi 21 juillet

- 39<sup>ème</sup> festival de théâtre « funérailles d'hiver » organisé par les Laquais du 27 au 30 juillet et du 2 au 4 août, spectacle invité « l'île très mystérieuse » le 1<sup>er</sup> août et le spectacle enfant « Alice au pays des merveilles » le 31 juillet.

- Méchoui des Pompiers le samedi 11 août

- Brocante - vide grenier organisé par le comité des fêtes le dimanche 12 août

- Concerts Millesources entre le 9, 13 et 25 août

- Confrérie de la truffade au camping le mercredi 22 août

- soirée clôture Kizou par les commerçants